



Doc. 15497
26 avril 2022

Le respect des obligations et engagements de la Géorgie

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 14.1, après les mots «à renforcer», insérer le mot «encore».

Note explicative

Cet ajout permettra de reconnaître les progrès accomplis ces dernières années, notamment depuis le dernier rapport de suivi.

Déposé par:

CHIKOVANI Irakli, Géorgie, SOC
LASHKHI Mariam, Géorgie, SOC
MIKANADZE Givi, Géorgie, SOC
TALAKVADZE Archil, Géorgie, SOC
TALIASHVILI Tamar, Géorgie, SOC

1. 2022 - Deuxième partie de session

